

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 024 CA

SEANCE du 5 juillet 2023

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt trois

Le cinq juillet à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 16

Pouvoirs : 5

Absents excusés : 2

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : M. LARROQUE Francis, Conseiller Départemental à Régis SANSOT, Mme Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale à Charlette BOUE, Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Michel BURGAN, Mme Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée à Marie-Ange PASSARIEU, Mme Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée à Christine BEYRIA

Excusés : Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale, Représentant Syndical UD CFDT, M. le représentant de la Préfecture

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, M. Bernard CASTELLS - Directeur des Territoires et Développement Durable au Conseil Départemental du Gers
Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 672 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation énergétique de 141 logements collectifs et individuels situés à AUCH Cités du "Grand Garros" Bâts JKMZ-R-SUX, de "La Hourre" Bâts JLO et "Chemin de Nourric" Bât A

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Gers, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un Contrat de Prêt composé d'1 Ligne du Prêt pour un montant total de **1 672 000€ (UN MILLION SIX CENT SOIXANTE DOUZE MILLE Euros)** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de Prêt 1

Ligne du Prêt :	PAM (Eco Prêt)
Montant :	1 672 000 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,75 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Typologie Gissler	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

A cet effet, le Conseil autorise sa Directrice Générale, à :

- signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférent.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 Bernard KSAZ

Pour : 21
 Abstention : 0
 Contre :